

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 259

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Erilia.
Opération : acquisition en VEFA de 22 logements collectifs locatifs sociaux PLS
dénommés "Les Jardins du Golfe" et situés chemin de Severiers
(La Ciotat)

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

La S.A. d'HLM ERILIA sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 1 039 580,55 €

Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 2 310 179,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (acquisition en VEFA).

Le présent rapport est élaboré dans le cadre de la procédure de vote simplifiée des garanties d'emprunt où le contrat de prêt destiné au financement de l'opération est déjà signé entre l'organisme et le prêteur (la délibération n°17 en date du 30 juin 2016 présente ce dispositif complémentaire de vote des garanties d'emprunt).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2016 de la S.A. d'HLM ERILIA auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 72 677 189,28 €.

Cet encours représente 6,80% de l'encours garanti des organismes HLM et 6,27% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL